

Contrat OMI

Maroc - France : les chemins de la servitude

Sous la pression de la misère de leur pays, des Marocains viennent en France, acceptant des conditions de travail et de vie désastreuses. Et ce, avec l'acquiescement d'institutions laxistes, à la botte de certains exploitants agricoles.

« Les salariés agricoles des Bouches-du-Rhône sont les premières victimes de cette loi de faire parvenir les contrats du Maroc. (...) Qui sont les victimes ? C'est les gens qui ont l'expérience dans l'agricole depuis des années. Sont au chômage et le RMI (...). Les grands trafiquants des humains sont les mas des pêcheurs agricoles à Fos-sur-Mer, St Martin de Crau, Salon de Provence, St Andiol, Aureille (...). C'est une grande crise pour les ouvriers permanents agricoles (...). Nous sommes dans la misère. Les contrats prennent notre place... ».

Faire baisser "à tout prix" le coût de la force de travail

Distribué il y a quelques années et signé "Les victimes salariés sans embauche", ce tract, véritable appel au secours, renvoie à l'implacable règle qui domine le marché du travail dans la production intensive de fruits et légumes : la mise en concurrence de salariés à statuts différents. Il nécessite aussi un bref rappel historique.

- Juin 63, la France signe avec le Maroc un accord de main d'œuvre pour l'introduction de saisonniers agricoles ; l'office des migrations internationales (OMI) supervise le recrutement sur place et l'acheminement des bénéficiaires d'un contrat. Arrivés en nombre dès le début des années 70, beaucoup bénéficieront de la procédure de régularisation exceptionnelle après l'arrivée de la gauche au pouvoir en 81. Ils sont désormais titu-

lares d'une carte de séjour de dix ans. Le début des années 80 voit également s'opérer un tournant dans l'agriculture de la Crau : de jeunes agriculteurs quittent la Drôme (au climat plus gélif) et développent l'arboriculture intensive et le maraîchage sous serre. L'intensification va s'accompagner d'une généralisation des emplois précaires : pour les employeurs lancés à corps perdu dans la guerre économique, il s'agit de faire baisser "à tout prix" le coût de la force de travail. Bon nombre de "cartes de séjour" vont être remplacées par les "contrats OMI", main d'œuvre captive et privée de droits essentiels. Pour les premiers, le chômage (et, parfois, la réembauche au noir...), pour les seconds la précarité et la soumission au patron.

- 1995 : suite à l'échec de la politique d'emploi locale, l'administration, dans les Bouches du Rhône, gèle la possibilité pour les employeurs d'avoir recours à des primo-contrats⁽¹⁾. Les "OMI" voient momentanément le rapport de forces s'améliorer en leur faveur, mais pas pour longtemps. En 2001, sous pression du lobby des gros exploitants emmenés par la Fnsea, le robinet des primo-contrats s'ouvre. Le résultat ne se fait pas attendre : près de 2000 nouveaux arrivants sont introduits en France la même année, signe à la fois d'une reprise des trafics en tous genres (un primo-contrat s'achète jusqu'à 9 000 euros que se partagent recruteurs et certains patrons) et du remplacement des "saisonniers" jugés trop vieux, trop usés par le travail ... ou trop revendicatifs.



Cet homme est bloqué au Maroc, attendant le renouvellement de son contrat OMI. Trop vieux ou trop vindicatif ?

- Décembre 2003, dans une vallée du Rif marocain : pas un hameau, pas un village qui ne compte des "contrats OMI" bloqués depuis deux ou trois ans. Taraudés par l'inquiétude de savoir comment faire vivre leur famille, dans l'attente d'un hypothétique renouvellement de leur contrat, les hommes racontent, autour d'un verre de thé, ces années où il a fallu tout accepter sans rien dire : l'hygiène désastreuse, l'insalubrité des logements, les journées interminables, le salaire au rabais, les accidents du travail... « J'étais doué à l'école, raconte Moustapha, mais j'ai dû arrêter mes études deux ans avant le bac. Nous sommes une famille de huit enfants et mon père est malade et ne peut plus travailler. Les médicaments coûtent cher, et il n'y a pas de Sécu au Maroc. Alors je suis venu ici travailler comme esclave : contrat OMI... »

Se sacrifier pour la famille : on comprend mieux comment ne se tarit jamais, année après année, et au Maroc comme ailleurs, le réservoir des candidats à une forme de servitude qui, parce qu'elle est institutionnalisée, ébranle toujours un peu plus l'édifice du droit du travail. Clandestins contre précaires, précaires contre permanents, Maghrébins contre Latino-Américains tandis qu'arrivent par cars entiers les Européens de l'Est, au jeu de la concurrence sauvage, le XXI^{ème} siècle risque fort de ressembler bientôt à un grand manège de la régression sociale.

Patrick Herman

(1) Personne qui obtient un premier contrat.